

Mexico : l'avortement ne suffit pas, il faut cesser de "stigmatiser"

Author : Jeanne Smits

Categories : [Divers Jeanne smits](#), [En Une](#), [Points non négociables](#)

Date : 12 février 2013



A l'occasion d'une exposition intitulée « Nos corps, nos vies, quatre décennies pour le droit de choisir au Mexique », la commission des droits de l'homme du District fédéral de Mexico a fait savoir, par la voix de son président, que la légalisation de l'avortement [ne suffit pas](#). Il faut aussi en finir avec la « stigmatisation » de l'avortement qui empêche des femmes d'y avoir recours.

Luis Gonzales Placencia assure aussi la fonction de médiateur dans la capitale mexicaine, et à ce titre, au cours d'une table ronde sur la « discrimination, les droits humains et l'avortement », il a souligné qu'une personne sur deux dans le pays pense qu'une femme qui avorte devrait être punie.

Remarque révélatrice à plus d'un titre. Si l'avortement tue, et il est difficile de le nier, la justice

exige en théorie du moins une réparation. Hélas, pour bien des femmes qui aujourd'hui sont assurées d'échapper à la peine pénale lorsqu'elles avortent (ce qui peut s'admettre vu les pressions qu'elles subissent et bien d'autres facteurs qui rendent la femme vulnérable pendant la grossesse), la vraie punition est ailleurs : dans la conscience d'avoir mis fin à la vie de celui ou de celle pour qui elle aurait assurément voulu déposer sa vie, si elle l'avait connu : son enfant.

L'idée de la « discrimination » montre également ici son efficacité et son extraordinaire versatilité. Le simple fait de le prononcer met les bonnes consciences de votre côté, annihilant toute pensée rationnelle – on le voit aussi dans l'affaire du « mariage » gay, où l'on est prêt à tout plutôt que de s'en voir taxé.

Enfin, dans ces affaires, la majorité n'a pas raison, à en croire le promoteur des droits humains. Peu importe qu'un Mexicain sur deux pense que l'avortement est un mal : la démocratie n'a d'intérêt que lorsqu'elle donne raison au progressistes, défenseurs de valeurs absolues.

Gonzales Placencia s'est d'ailleurs félicité de l'intelligence politique de ceux et surtout celles qui, en 2007, ont fini par obtenir la dépénalisation de l'avortement dans le District fédéral de Mexico, en « passant outre aux divisions partisans », en se mettant d'accord sur « un agenda commun qu'elles ont su faire avancer ».

Une autre intervenante, Jacqueline L'Hoist Tapia, responsable du Conseil de prévention d'élimination de la discrimination dans la Ville de Mexico, a attribué à la « discrimination » le fait que bien des femmes n'exercent pas leur droit d'avorter ou le font en cachette malgré les « avancées législatives ». Il faut plus de centres d'avortement, plus de fonds publics pour les faire fonctionner.

Une responsable du Conseil national pour la prévention de la discrimination, cette fois, Hilda Tellez Lino, a plaidé quant à elle pour la légalisation nationale de l'avortement, qui se cantonne pour l'instant à la capitale fédérale, afin d'en finir avec la stigmatisation, estimant que la réforme constitutionnelle en cours en matière de droits humains oblige l'Etat à « harmoniser » le droit et assurer l'égalité des femmes à cet égard.

Sans trop de surprise, on apprend que les « [Catholiques pour le droit de choisir](#) » étaient aux premier rang des organisatrices de cette table ronde et de l'exposition qui se tient – cela ne s'invente pas – dans le musée [Mémoire et Tolérance](#) de Mexico, dans le centre historique.

Présentée sous forme d'installations d'art contemporain, l'exposition présente depuis fin novembre une apologie de l'avortement, avec des panneaux explicatifs visant à rejeter les « mythes » à propos de cette pratique. Où l'on s'attache à affirmer « scientifiquement » que l'avortement ne fait pas de mal à la femme, qu'il n'y a pas de syndrome post-abortif, qu'il y a moins de dépressions après un avortement qu'après une naissance, que l'avortement fait baisser le taux de délinquance à moyen terme en évitant la venue au monde d'enfants non désirés... Propagande à hautes doses : on explique qu'affirmer que l'ovule fécondé est une personne revient à dire qu'un œuf de poule est un poulet (alors que l'œuf fécondé de poule contient bel et bien un poulet en devenir, et qu'un poulet se tue et se mange, un être humain,

non !).

Mieux, on explique aux femmes qu'être mère implique d'aimer son enfant plus que soi-même, et qu'il faut donc avoir le courage de dire qu'on n'est pas prête à le faire, quitte à supprimer cet enfant porté...

Et pour couronner le tout, on va jusqu'à expliquer que la loi de l'Eglise, le droit canon, autorise les femmes à avorter lorsqu'elles le font à la suite d'un viol ou parce qu'elles sont en danger de mort, puisqu'il ne prévoit pas d'excommunication en ce cas. D'autant que la « dignité des personnes est fondée sur l'exercice de la liberté de conscience », assure la directrice de « Catholiques pour le droit de décider » au Mexique.

C'est bien la différenciation du bien et du mal et la préoccupation morale qui sont ici montrées du doigt comme facteurs de discrimination. Une rhétorique que nous allons connaître de mieux en mieux à l'occasion de la légalisation du « mariage » gay, qui a tristement passé sa première étape en France en ce mardi 12 février...

**• Voulez-vous être tenu au courant des informations originales paraissant sur ce blog ?
Abonnez-vous gratuitement à la lettre d'informations. Vous recevrez au maximum un courriel par jour. [S'abonner](#)**

© leblogdejeannesmits

[Réseau Riposte catholique](#)